

Charte associative de la dirigeance

La Charte associative définit, dans la déclinaison des valeurs du projet associatif, les principes d'organisation et de management de l'ANRAS qui constituent le cadre de références pour les professionnels de l'association et qui reposent sur :

L'indépendance :

L'ANRAS est indépendante de tout mouvement politique ou religieux. Elle est un partenaire des pouvoirs publics. Elle reste soumise aux lois et règlements, mais garde son autonomie d'action dans ses secteurs d'intervention.

L'universalité :

L'ANRAS accueille toute personne sans distinction de nationalité, d'option spirituelle, de condition sociale et d'appartenance politique.

La bientraitance :

L'ANRAS respecte la personne accueillie comme sujet, acteur de son parcours et de ses choix de vie. Elle respecte ses droits fondamentaux de dignité, d'intimité, de bien-être, de citoyenneté, d'éducation, d'accès aux soins, d'accès à la culture, au travail, à l'inclusion sociale.

La responsabilité :

L'ANRAS prend en compte les dimensions environnementales et sociétales associées à une approche économique responsable. Elle s'engage à favoriser les comportements responsables, en impliquant les personnes accueillies, les professionnels et les partenaires.

Assurant une mission d'intérêt général et d'utilité sociale, les professionnels de l'ANRAS fondent leurs actions sur :

- **un devoir de solidarité**, en contribuant au maintien d'un haut niveau d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, et ce dans la prise en compte et le respect des droits, des devoirs et de la place de chacun ;
- **une dynamique active de développement**, en proposant de nouvelles pratiques en tant qu'acteur dans la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités ;
- **une agilité et une volonté de diversification** des réponses apportées au regard de l'évolution des besoins sociaux, fonction des mutations sociétales ;
- **une démarche d'innovation sociale**, en travaillant avec le monde de la recherche pour inventer des nouvelles réponses adaptées aux évolutions des besoins sociaux ;
- **une volonté de questionnement éthique** en favorisant la participation des personnes accueillies et des familles aux côtés des professionnels ;
- **un management fondé sur la qualité et la sécurité des services** apportés aux personnes accompagnées, prenant en compte leur expérience et favorisant leur autonomie
- **une exigence de qualité** du service rendu à chaque personne accueillie en application de la Charte de la qualité et de la gestion des risques de l'Association ;
- **une politique des ressources humaines** valorisant les compétences, facilitant l'accès aux formations et assurant à chaque professionnel les moyens adéquats à l'exercice de sa mission ;
- **un attachement au dialogue social** permettant l'information éclairée et la concertation avec les représentants des salariés sur les projets mis en œuvre ;
- **une organisation opérante** permettant le bon fonctionnement de l'Association conformément à ses statuts et ses missions, et définissant de manière claire les rôles et responsabilités.